



Géopolitique de la Mauritanie

Mémoire

du Lieutenant Colonel Rigel HEBMANN

(Armée de l'air, France)

**dans le cadre de séminaire
« Géopolitique du Maghreb »**

Directrice : Mme Nicole GRIMAUD

Paris, mars 2003

Introduction

La Mauritanie a longtemps fait partie et fait encore partie des parents pauvres de la recherche consacrée à l'Afrique, sans doute en raison d'une spécificité géopolitique qui la place dans un entre-deux. Située aux confins de l'Afrique noire et aux marges de l'Afrique du Nord, la Mauritanie retient peu l'attention. En effet, n'étant au centre d'aucun des sous-ensembles régionaux africains, elle n'attire pas l'observateur, desservie entre autres par sa faiblesse démographique et économique. Comprendre la Mauritanie n'est pas une tâche aisée. Ce pays possède sa propre grille de lecture, laquelle ne relève ni des schémas maghrébins, ni de ceux en vigueur au sud du fleuve Sénégal. Aujourd'hui comme aux premières heures de l'indépendance, les hommes obéissent à des règles comportementales quasi immuables. En appelant de ses vœux un « nouveau Mauritanien », une nouvelle façon de pratiquer l'économie et de penser la politique, le président Ould Taya avait, il y a plusieurs années, donné le ton. S'adapter, évoluer ou dépérir. Il est par conséquent intéressant d'étudier comment cet Etat, a priori secondaire, essaye de s'insérer dans le système international. Après un rappel sur l'histoire, nous nous intéresserons à la société, puis à l'économie et à la politique intérieure mauritanienne. Après ces préalables indispensables, nous étudierons la politique extérieure de la Mauritanie, instrument essentiel pour l'insertion de ce jeune Etat dans les relations internationales.

1 Histoire

1.1 La colonisation

La présence française en Mauritanie est effective dès le début de la colonisation, dont le début peut être situé au 27 décembre 1899. A cette date, pour des raisons géopolitiques, les autorités françaises décident la création de la « Mauritanie occidentale ». Cet espace, deux fois grand comme la France, s'étend des rives du fleuve Sénégal aux confins du Maroc et de l'Algérie. La Mauritanie sera transformée en territoire civil en 1904 et rattachée aux autres colonies de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) en 1920.

Mettant à son profit les réalités sociales pour asseoir son emprise, la France s'appuie sur les tribus maraboutiques, plus ou moins pacifiques, contre l'attitude imprévisible des tribus guerrières. La stratégie consiste donc à renforcer les faibles pour inhiber les forts de manière à se maintenir sur le territoire, le développement étant relégué au second plan. « La France a procédé à une colonisation au rabais, comme l'Espagne au Sahara occidental : elle n'a guère formé les structures indispensables, susceptibles de préparer les transformations politiques, économiques et sociales » (Paul Balta : le Grand Maghreb : des indépendances à l'an 2000, l'Harmattan, 1984). Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, peu d'intérêt est suscité par « ce territoire de sable et de rocaille, dépourvu de villes, de routes et presque d'habitants » (Odette du Puigaudeau, Pieds nus à travers la Mauritanie, Plon, 1936).

1.2 De 1946 à l'indépendance

La Mauritanie commence à s'ouvrir à la vie politique moderne à partir de 1946. Jusqu'alors associée au Sénégal lors des diverses consultations électorales, elle obtient avec l'adoption de la constitution de la IVème République le droit de désigner elle-même sa propre représentation à l'Assemblée Nationale. Alors que se multiplient les partis qui se constituent sur une base ethnique, on assiste à la naissance de deux projets nationalistes opposés. Le premier est représenté par Horma Ould Babana, il incarne un courant anticolonialiste et pro-arabe qui fait figure de contestataire de l'ordre établi. Il traduit les rancœurs et les aspirations confuses sans les cristalliser de manière cohérente, ce qui permet le renforcement de ses

principaux adversaires, l'administration coloniale et les chefs traditionnels. Ces derniers créent en 1948 le premier parti politique mauritanien, l'UPM (Union Progressiste Mauritanienne). Cette formation réunit la chefferie conservatrice et les jeunes modérés parmi lesquels on trouve le premier bachelier mauritanien, Moktar Ould Daddah. Très rapidement, l'UPM gagne la confiance des grands chefs spirituels et temporels et, par leur intermédiaire, celle de la majeure partie de la population, ce qui lui permet de sortir vainqueur des élections de 1951. Elle se transforme ensuite en PRM (Parti du Regroupement Mauritanien), et c'est sous sa houlette que la Mauritanie vit les dernières années de sa période coloniale. La nouvelle équipe dirigeante, constituée d'une élite formée à l'école française, modérée et désireuse d'éviter toute rupture brutale avec la métropole, accélère la marche vers l'indépendance, proclamée le 28 novembre 1960.

1.3 1961-1978 : Moktar Ould Daddah ou la tentative de construction d'un Etat moderne

Durant cette période, l'édification d'un Etat moderne va se faire au rythme de plusieurs séries d'événements. Les premières années du régime de Moktar Ould Daddah, élu chef de l'Etat en 1961, sont marquées par un processus de concentration du pouvoir. Le président et son équipe ont alors face à eux des notables traditionnels qui s'élèvent contre la conception moderniste du régime. Ces derniers se font les défenseurs d'un parlementarisme qui seul peut leur permettre de conserver une part de pouvoir. Ils se sentent menacés par la volonté centralisatrice des nouveaux gouvernants, qui invoquent la nécessité d'affermissement de l'autorité de l'Etat pour mener à bien la tâche de construction nationale et de développement économique.

La consolidation du pouvoir présidentiel passe par un double processus de concentration institutionnelle et politique. La constitution parlementaire de 1959 fait place en 1961 à une constitution d'inspiration présidentielle. Parallèlement, on assiste au passage du multipartisme au monopartisme d'Etat. Sitôt élu, Moktar Ould Daddah convoque un « congrès de l'unité » des forces politiques. De ce congrès naît le PPM (Parti du Peuple Mauritanien), transformé en parti unique et institutionnalisé par la révision constitutionnelle de 1965. Le PPM se voit alors reconnaître un rôle de conception et de direction qui lui confère une évidente suprématie sur les autres institutions de l'Etat. La justification de l'instauration du parti unique s'appuie d'abord sur le rejet du multipartisme accusé d'encourager les tendances centrifuges latentes. Ainsi le journal du PPM, le Peuple, déclarait-il le 1^{er} août 1966 : « Le parti unique est le creuset où se forge l'unité nationale par le combat incessant qu'il mène contre tous les particularismes. Il permet la réalisation de l'œuvre de construction nationale en même temps qu'il contribue à faire de chaque Mauritanien un citoyen responsable ». Mais le parti a en réalité bien du mal à répondre aux objectifs officiels annoncés et il échoue à véritablement transcender les particularismes et à construire la nation.

L'affermissement et la longévité du régime de Moktar Ould Daddah doivent beaucoup à l'habileté particulière du président qui réussit à utiliser à son profit les crises successives. La récupération des crises, en ralliant ses opposants, lui permet régulièrement de consolider sa position. La querelle linguistique de 1966, qui cristallise la rivalité ethnique, en est un exemple type. Suite à un décret rendant obligatoire l'enseignement de l'arabe dans le second cycle, des élèves noirs se mettent en grève et bénéficient de la solidarité de plusieurs hauts fonctionnaires noirs qui publient un manifeste très critique envers le gouvernement l'accusant de vouloir faire basculer la Mauritanie dans l'arabité. Peu après, de violents affrontements interethniques ensanglantent la capitale. Moktar Ould Daddah s'emploie à résoudre rapidement la crise qu'il va utiliser avec beaucoup d'habileté. Il va d'abord dépassionner le problème en entreprenant une vaste campagne d'explication dans tout le pays. Le chef de l'Etat s'efforce de faire comprendre à chacun l'intérêt de développer l'appartenance à une

double culture et insiste sur la nécessité de l'indivisibilité de la nation. Une commission paritaire est créée pour étudier le problème linguistique en tenant compte des divers intérêts en présence. Et surtout, deux remaniements ministériels permettent de désigner les victimes expiatoires de la crise et de renouveler de façon substantielle le personnel politique en éloignant du régime des rivaux potentiels pour les remplacer par des technocrates, politiquement peu engagés. Les nationalistes progressistes et pro-arabes, sur lesquels Mokar Ould Daddah s'était appuyé au début des années soixante pour contrer la vieille garde du PPM et réaliser l'union sacrée face aux visées expansionniste du Maroc, font les frais de ce règlement de comptes politique. Le président peut alors poursuivre la construction de l'Etat selon la ligne modérée qui est la sienne.

Le répit est cependant de courte durée. L'opposition au régime « néocolonial » se structure dès 1968 à l'occasion d'une grève durement réprimée des mineurs de la Miferma (Mines de Fer de Mauritanie). Le mouvement, d'inspiration marxiste, s'élargit à toutes les couches de la société, notamment au monde du travail. La première réaction de fermeté du pouvoir montre rapidement ses limites face à ce véritable front de l'opposition. L'habileté de Moktar Ould Daddah va alors consister à contourner cette opposition par la gauche pour mieux la récupérer ensuite. Des mesures spectaculaires sont adoptées entre 1972 et 1974 : révision générale des accords de coopération avec la France, création d'une monnaie nationale et nationalisation de la Miferma. Ces décisions, outre le fait qu'elles rehaussent considérablement la popularité du chef de l'Etat, provoquent le ralliement de nombreux membres de l'opposition. Des jeunes intellectuels, auparavant contestataires, se voient même confier des postes de responsabilité, et l'année 1975 correspond à l'apogée du régime.

La conjoncture lui semble à ce point favorable que Moktar Ould Daddah n'hésite pas à s'engager aux côtés du Maroc dans le conflit saharien. Mais les conséquences de ce défi se révèlent rapidement difficiles à gérer, notamment la pression exercée par la guerre qui s'amplifie au cours des années. La crise économique et le mécontentement grandissant conduisent au coup d'Etat de juillet 1978 et à l'arrivée des militaires au pouvoir.

Conséquence de l'engagement dans un conflit dont les difficultés avaient été largement sous-estimées, le renversement de Moktar Ould Daddah remet brusquement en cause la tentative de construction d'un Etat moderne. Cette tentative, œuvre d'une poignée d'hommes, va toutefois bénéficier de l'élan emmagasiné et sera d'ailleurs reprise ultérieurement par certains militaires. L'échec provisoire des modernistes laisse alors le terrain libre aux anciens types de solidarité, toujours vivaces.

1.4 1978-1991 : le pouvoir des colonels.

L'arrivée au pouvoir des militaires marque le début d'une période d'instabilité d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à dix-huit ans de pouvoir ininterrompu. La vie politique est alors rythmée de coups d'Etat, de révolutions de palais et de tentatives de putsch. Ainsi, de 1978 à 1984, quatre colonels se succèdent à la tête du pays. Le nouveau régime a cependant pour mérite de mettre rapidement fin à son engagement dans le conflit saharien : le 5 août 1979, la Mauritanie et le Front Polisario signent à Alger un accord de paix définitive.

La Mauritanie des années quatre-vingts offre un paysage politique bigarré. Les partis politiques évoluent plus ou moins dans la clandestinité. On distingue, dans les milieux arabisants, le Baas, lié à l'Irak, et les nassériens ou nationalistes arabes, tous deux sectaires vis-à-vis des Négro-mauritaniens. Les nationalistes Négro-mauritaniens quant à eux contestent l'arabisation et revendiquent un partage équilibré du pouvoir avec les Maures. En dépit de cette apparente vitalité des forces politiques, le pouvoir est avant tout marqué par le regain de logiques d'inspiration tribale et ethnique. Plusieurs causes peuvent être identifiées pour expliquer la recrudescence du fait tribal. Le vide politique créé par la dissolution du PPM et de l'Assemblée Nationale au lendemain du coup d'Etat encourage le repli sur soi et le retour

spontané vers les structures plus familiales. La tribu, la région, l'ethnie deviennent un lieu de refuge et le moyen d'émergence de nouvelles solidarités. Les institutions, comme le parti unique, qui assuraient une représentation du tribalisme ayant disparu, celui-ci s'exprime directement au sein de l'appareil d'Etat. La nouvelle donne tribale est également une conséquence de l'augmentation du nombre de diplômés consécutive à l'amélioration du niveau d'instruction. En effet, il suffit qu'un cadre issu d'une petite ou moyenne tribu accède à un poste important pour que cela se traduise par des retombées immédiates pour sa tribu et des dizaines d'autres. Concrètement, il apparaît que trente deux tribus se sont partagées le pouvoir entre 1978 et 1986, dont un nombre considérable de tribus d'importance moyenne. Enfin, le renouveau tribal s'explique par l'arrivée au pouvoir de militaires dont l'expérience politique est bien plus faible que leurs homologues civils et qui sont originaires pour beaucoup de l'Est du pays, région excentrée où la scolarisation s'est développée tardivement et où la conscience du fait national est relativement en retard sur le reste du pays.

A côté de la réémergence du fait tribal, la logique ethnique se réaffirme à partir de 1986 et évolue rapidement vers une crise ouverte. La tension ethnique se manifeste de façon cyclique en Mauritanie et elle atteint son paroxysme en 1989. Trois événements accompagnent cette montée de la tension : en 1983, la création des FLAM (Forces de Libération des Africains de Mauritanie) qui publient en 1986 un manifeste particulièrement critique envers le régime, accusé d'apartheid, et la découverte l'année suivante d'une tentative de coup d'Etat d'officiers Noirs, dont trois d'entre eux seront exécutés. La crise éclate en 1989, un incident banal entre des paysans sénégalais et des éleveurs mauritaniens servant de détonateur à un déchaînement de violence. Face à la montée des revendications des Négro-mauritaniens en réponse à une marginalisation croissante, certains courants extrémistes arabes (baasiste et nassérien) profitent de l'occasion pour mener une action d'envergure contre la « menace noire », avec la complicité du pouvoir en place. Les exactions de la police et de l'armée contraignent plusieurs milliers de Noirs à se réfugier au Sénégal ou au Mali. Au résultat, il apparaît que le pouvoir a joué la carte arabe, gommant ainsi l'image d'un pays qui avait jusqu'alors plus ou moins symbolisé un trait d'union entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche. Le choix de l'option arabe est d'ailleurs confirmée par de nombreuses mesures dont, sur la plan interne, la réforme de l'administration territoriale, et, au niveau de la politique extérieure, les bonnes relations avec l'Irak et l'adhésion à l'Union du Maghreb Arabe.

Le début de l'année 1991 voit le déclenchement de la guerre du Golfe, puis la défaite de l'Irak qui bénéficiait d'une sympathie remarquable de la part du gouvernement mauritanien. Sur la scène internationale, l'effondrement des démocraties populaires, après le triomphe médiatisé de la coalition occidentale engagée contre l'Irak, ouvrait la voie à une hégémonie sans partage des vainqueurs. Les autorités mauritaniennes, coupées du soutien irakien, privées de l'assistance des monarchies du Golfe et extrêmement dépendantes des institutions financières internationales, n'ont pas d'autre choix que de retrouver le chemin d'une meilleure entente avec les occidentaux, et en particulier avec la France, premier fournisseur d'aide technique. Ce retour en grâce ne pouvait se faire sans des concessions, au moins formelles, sur le plan du pluralisme et des droits de l'homme. De plus, sur le plan intérieur, on ne peut que constater la progression des tendances centrifuges qui menacent la cohésion du pays. L'ouverture démocratique est finalement obtenue sous une double pression : interne, avec des lettres ouvertes d'une partie significative de l'intelligentsia, et surtout externe avec la pression internationale, notamment de la France et des différents bailleurs de fonds.

1.5 1991-2003: la transition mesurée vers la démocratie

Le vent de démocratisation qui se lève à la fin des années quatre-vingts sur les pays d'Europe de l'Est puis sur l'Afrique souffle également sur la Mauritanie et se manifeste par l'adoption d'importantes réformes en vue de l'établissement de l'Etat de droit. En l'espace de neuf mois,

de juillet 1991 à avril 1992, la Mauritanie passe d'un pouvoir militaire particulièrement méfiant à l'égard de toute pensée ou expression autonome vis à vis des autorités, à une démocratie parlementaire inspirée des institutions de la Vème République française, et ceci avec une remarquable stabilité du personnel politique, à commencer par le chef de l'Etat. Ce « changement dans la continuité », comme aiment à le présenter les autorités, est sans doute davantage lié au poids des pressions internationales qu'à des mouvements intérieurs en faveur du pluralisme.

L'ouverture démocratique est tout d'abord marquée par l'adoption d'une nouvelle constitution qui instaure un régime présidentiel. Le colonel Maaouya Ould Taya annonce en avril 1991 l'organisation d'un référendum pour l'approbation d'une constitution, qui est officiellement approuvée le 12 juillet 1991 à plus de 97% des suffrages exprimés. Le 25 juillet 1991, le CMSN (Comité Militaire de Salut National) adopte deux ordonnances relatives à la liberté de la presse et aux partis. Suite à l'instauration de la liberté de la presse, en quelques semaines, à coté de la presse proche du pouvoir, plusieurs titres fleurissent, dont certains particulièrement libres dans leurs propos. L'ordonnance sur les partis politiques contient cependant deux limites : l'interdiction de partis islamistes, tout en exigeant de toutes les formations le respect de l'Islam, et celle de toute propagande hostile à l'unité nationale, qui vise officiellement à empêcher l'émergence d'extrémismes aussi bien arabe que négro-africain. En 1992, les premières élections présidentielles sont remportées par Maaouya Ould Taya, avec plus de 62% des suffrages, contre son adversaire, Ahmed Ould Daddah, demi-frère du premier président mauritanien. L'opposition conteste les résultats et organise une manifestation qui est réprimée, le bilan officiel fait état de deux morts.

Dans les années quatre-vingt dix, parmi les partis les plus actifs, on trouve du coté du pouvoir, le PRDS (Parti Républicain Démocratique et Social), bénéficiant du soutien du chef de l'Etat Maaouya Ould Taya et ratissant large (conservateurs, islamistes modérés, baasistes et ex-opposants Négro-mauritaniens) et le RDU (Rassemblement Démocratique pour l'Unité), dirigé par le maire d'Atar, qui est aussi le principal notable de la tribu dont est issu le chef de l'Etat. Dans l'opposition, on trouve principalement l'UFD (Union des Forces Démocratiques) qui est une coalition de forces opposées au régime dirigée par Ahmed Ould Daddah.

Très rapidement on constate, lors des grands rendez-vous électoraux, une tendance à la bipolarisation des forces politiques autour du PRDS et de l'UFD. Le PRDS, parti du président, a souvent été accusé, hormis une pratique avérée de la fraude qui semble généralisée, d'utiliser les moyens de l'Etat à des fins clientélistes. A tel point que certains, dressant un parallèle avec le parti-Etat d'avant 1978, n'hésitent pas à affirmer de façon quelque peu provocante que le pays est passé de l'Etat-PPM à l'Etat-PRDS.

2 Société

2.1 Le fait tribal et ethnique

Une caractéristique marquante de la Mauritanie à la veille de l'indépendance concerne l'influence toujours réelle des grandes tribus et chefferies. « La politique, en tant que telle, n'intéresse pas l'ensemble de la population mauritanienne. Mais entre chaque tribu et chaque fraction, et au sein même de chacune d'entre elles, il existe de vieilles haines, d'anciennes rivalités, qui se manifestaient autrefois à coups de fusils et qui, privées maintenant de cet exutoire illicite, trouvent dans les jeux de la politique un champ clos où elles peuvent s'affronter librement. Telle fraction votera pour tel parti parce que telle autre fraction, son ennemie séculaire, vote pour le parti opposé. Ainsi s'explique la passion dont sont parfois empreintes, en Mauritanie, les manifestations de la vie politique, passion qui n'est pas le signe de l'intérêt porté par la population aux institutions nouvelles, mais plutôt celui de la

survivance de vieilles rivalités tribales nées de querelles autour de la possession d'un puits, de la nomination d'un chef, ou de l'interprétation d'une sourate du Coran » (P. Messmer, Gouvernement général de l'AOF, Mauritanie, rapport politique, 1951). Un moment figées sous l'administration coloniale par une quasi fonctionnarisation des offices de chefferie, officiellement censurées tout au long de la période daddahienne, les identités tribales retrouvent au lendemain du putsch de 1978, et plus encore avec l'instauration du multipartisme, un champ où peuvent à nouveau s'épanouir leurs querelles et leurs démonstrations d'unité. Les antagonismes entre tribus et entre confréries constituent donc le fonds permanent dont les partis ne sont que la traduction moderne.

Fondamentalement, on peut se demander en quoi l'ouverture démocratique a modifié les équilibres profonds en Mauritanie. En d'autres termes, qu'en est-il, dans un contexte de progression de l'Etat de droit, des composantes tribale et ethnique ? Composantes qui, à en croire les observateurs locaux, sont toujours vivaces. « La démocratie [...] va donner une nouvelle jeunesse à cette tare (le tribalisme) que Moktar Ould Daddah avait pu domestiquer, à défaut de pouvoir la vaincre. Depuis, les chefs militaires ont remis en selle les chefs de tribu. Dès lors le tribalisme, comme mode de gestion d'une communauté, va étendre ses tentacules de plus en plus haut, jusqu'au sommet de l'Etat. Les partis d'opposition, eux non plus, ne vont pas échapper à l'emprise de l'hydre tribale » (B. Ould Saleck, Mauritanie Nouvelles n°89, mars 1994). Comment expliquer que le processus de démocratisation n'ait pas freiné les logiques communautaires, voire ait pu contribuer à leur regain ? Tout d'abord, malgré leur nombre relativement élevé, les partis et les syndicats sont encore en gestation en Mauritanie. Loin de représenter une communauté d'intérêts ou un projet de société, ils s'identifient le plus souvent à quelques membres de l'élite urbaine ou intellectuelle, alors que la tribu et la famille restent pour la majorité de la population des réalités sociales incontournables. Par ailleurs, tous ceux qui veulent une parcelle de pouvoir ont compris que les partis représentent un tremplin indispensable. Donc ces partis sont tout naturellement venus se greffer sur les structures les plus représentatives de la société. A cet égard, il est symptomatique que la recrudescence du fait tribal se manifeste particulièrement lors des élections municipales, qui sont un type de consultation mettant les électeurs en prise directe avec les données locales. Dans la plupart des régions, à l'exception des grands centres urbains, les partis se sont effacés derrière l'antagonisme séculaire des tribus qui cherchent à afficher toujours plus leurs poids et prétentions respectifs.

Le parti du président est certainement le mieux placé pour conquérir les suffrages tribaux, avec notamment son vaste réseau de prébendiers de l'appareil d'Etat. Comme ses adversaires, il doit cependant compter avec les mécanismes de compétition et de contre-pouvoirs inséparables de l'organisation tribale. Au sein même de ceux qui se déclarent ses partisans, les conflits de pouvoir et les dissensions se sont multipliés, alimentant des candidatures indépendantes. Expression du refus local du choix des instances dirigeantes du PRDS, du rejet des anciennes chefferies ou hégémonies tribales, les candidatures indépendantes représentent au cours des dernières élections municipales la seconde force politique non négligeable, d'importance légèrement supérieure aux partis d'opposition. Les coalitions mobilisées par les partis autant que par les indépendants révèlent souvent une grande complexité dans le jeu de constitution des listes locales, où la recherche d'alliances de revers extra-tribales se combinent à des rivalités internes à la tribu, aux inimités et ambitions personnelles, et à l'intervention d'appareils centraux des partis, notamment celui du PRDS.

Comme on le voit, le processus électoral engagé en Mauritanie depuis la démocratisation officielle des institutions n'a pas essentiellement bouleversé le paysage politique qui lui préexistait. Il a surtout contribué à amener au premier plan, et en quelque sorte à officialiser, des luttes fondées sur l'ethnie et la tribu qui, en sous-main, ont toujours constitué un élément déterminant.

2.2 Les difficultés du scrutin démocratique

L'absence d'un véritable état civil a constitué un problème majeur qui affecte les différents scrutins réalisés. Le système des appellations individuelles chez les Maures est un emboîtement de prénoms en nombre relativement réduit (environ 30% de « Mohamed »), articulé autour d'une marque de filiation (« Ould » pour les hommes, « Mint » pour les femmes) qui rend malaisé tout enregistrement cohérent. Dans les régions éloignées, les décès et les naissances ne sont pas toujours enregistrés de manière cohérente. Il n'est donc pas surprenant qu'en dehors même de tout volonté délibérée de falsification, une grande incohérence des listes d'inscrits puisse être observée.

On note en particulier des écarts aberrants entre les chiffres du recensement de 1988 et ceux de la liste des inscrits pour les élections présidentielles de janvier 1992. A cette date, les inscrits représentent 58% du total de la population estimée, alors que le nombre des individus de plus de dix huit ans n'aurait pas dû dépasser 48% de cette même population. Les écarts positifs les plus importants ont été enregistrés dans les régions ayant massivement voté pour Ould Taya, tandis que les régions ayant préféré Ahmed Ould Daddah présentaient un nombre d'inscrits nettement inférieur au nombre théorique d'individus majeurs.

Une autre des limites des scrutins organisés réside dans l'ignorance des procédures d'enregistrement et de vote par les électeurs eux-mêmes (les Mauritaniens sont analphabètes à plus de 61%) et dans les lenteurs et l'inefficacité sinon la mauvaise volonté des administrations chargées de l'organisation des consultations. Par exemple, à Nouakchott, dans les années quatre-vingt dix, il fallait en moyenne une demi-journée pour s'inscrire, cinq heures pour retirer sa carte d'électeur et pas moins d'une demi-journée pour voter.

Les différences de ressources économiques entre candidats et partis en compétition ont également joué. Les campagnes ont été très coûteuses : dépenses liées à l'achat ou à la location de matériel électoral (tentes, sonorisation et éclairage), cadeaux faits à des notables et autres collecteurs de voix ou frais de réception des électeurs qu'on déplace. Les moyens de l'administration ont en général largement bénéficié aux candidats officiels.

L'opposition et la presse indépendante évoquent de nombreuses irrégularités commises aux diverses phases du déroulement des scrutins : falsification de pièces d'identité, inscriptions multiples d'une même personne, traitement discriminatoire des partis par la commission administrative chargée de la révision des listes électorales, délivrance à certains électeurs de récépissés ne portant pas le numéro ou le nom du bureau de vote, déformation des noms (notamment des noms Négro-mauritaniens écrits en arabe) qui les expose à être rejetés par les bureaux de vote ou traitement discriminatoire des communautés noires dans la délivrance des cartes d'électeur. Il est aussi arrivé que les militaires aillent voter en masse dans les secteurs où le pouvoir était menacé. « Le vote des forces armées et de sécurité a fait la différence en faveur du PRDS à Nouakchott. Elles sont intervenues dans les circonscriptions où le parti de Ould Taya était le plus menacé » (Mauritanie Nouvelles n°86, février 1994).

Malgré les aléas, l'avènement de la démocratie en Mauritanie se poursuit sans brusquerie. Ainsi que le déclarait Naha Mint Moukna, conseillère à la présidence, à l'Intelligent du 20 février 2001 : « La démocratie brutalement imposée, c'est néfaste. La Mauritanie a besoin d'une politique par étapes, adaptée à nos réalités. Il nous faut prendre le temps de bien faire, sans bousculer nos us et coutumes. »

2.3 Les partis politiques

Dix sept formations ont été reconnues jusqu'à présent, dont seulement trois paraissent drainer une clientèle électorale significative.

Le PRDS au pouvoir est sans doute, de par la multiplicité des intérêts qu'il fédère, le plus hétéroclite des trois. Son recrutement va des anciens maoïstes ralliés au PPM des années

soixante-dix aux islamistes modérés en passant par toutes les nuances du nationalisme arabe (notamment le Baas). Il est surtout le parti des notables prudents, des hommes d'affaires et des chefs de tribu. Il n'a qu'un leader reconnu et sans rival, le colonel Maaouya Ould Taya.

L'UFD, principale formation de l'opposition, constitue une nébuleuse de courants et de personnalités, à laquelle les communautés négro-africaines fournissent le gros des sympathisants. Mais elle a aussi son lot de libéraux, d'islamistes et de notables. Fédération de sensibilités organisées de manière plus ou moins autonome, elle est dirigée par Ahmed Ould Daddah, demi frère du premier président mauritanien. Malgré la dissolution de son parti durant l'hiver 2000, ce dernier continue, relayé par quelques journaux et un Internet en plein essor, à fustiger pêle-mêle « l'autoritarisme », la « vénalité » et la « mauvaise gestion » du pouvoir. Même si les accusations d'« apartheid » se sont estompées avec la normalisation progressive des rapports intercommunautaires entre Maures, Harratines et Négro-Mauritaniens, cette dénonciation globale du régime rencontre un certain écho tant auprès des couches urbaines défavorisées ou des tribus qui s'estiment marginalisées que le long du fleuve Sénégal.

L'UDP (Union pour la Démocratie et le Progrès), créé autour de personnalités modérées ayant pour la plupart appartenu à la direction ou à la mouvance de l'UFD, et parmi lesquelles figurent plusieurs anciens ministres de Moktar Ould Daddah, se voulait plus centriste et moins marquée de radicalisme négro-africain que l'UFD. Fondé il y a douze ans, l'UDP avait valu à son fondateur Hamdi Ould Mouknas les pires ennuis, tant avec les dirigeants au pouvoir qu'avec ses alliés de l'opposition. Mais l'évolution positive des premiers et la division permanente des seconds (on compte plus de vingt partis dans ce pays de moins de trois millions d'habitants) ont conduit le leader de l'UDP à choisir la voie du réalisme, sans pour autant renier son ambition démocratique. C'est ainsi qu'Ould Mouknas se rallie à la majorité présidentielle en juin 1997. Après sa mort, c'est sa fille Naha Mint Mouknas qui lui succédera à la tête du parti et qui se verra attribuer le poste de conseillère à la présidence.

Citons également les islamistes, dont la greffe n'a jamais réellement pris en Mauritanie, qui tentent parfois de s'avancer, masqués et via des listes de circonstance, dans les arrondissements déshérités de la capitale.

D'avantage identifiés par l'opinion publique aux personnes qui les dirigent qu'à des doctrines ou des programmes, les principaux partis apparaissent comme des coalitions d'intérêts et d'ambitions personnelles, des convergences de refus ou de protestation largement déterminés par les facteurs les plus significatifs du champ politique mauritanien : la région, l'ethnie, la tribu. Des facteurs qui interagissent de manière inégale, ambiguë et souvent contradictoire. Ils sont plus marqués dans le pays rural profond que dans les capitales régionales, et davantage dans ces dernières qu'à Nouakchott ou Nouadhibou.

En gros, si l'on fait abstraction du clivage ethnique, les petites bourgades votent pour les candidats du pouvoir. L'opposition est surtout présente dans les villes, et est même arithmétiquement majoritaire dans les deux plus importantes d'entre elles, Nouakchott et Nouadhibou. Quand à la répartition ethnique des voix, elle se fait de la manière suivante : les Maures, toutes régions confondues, votent en majorité pour Ould Taya et son parti ; alors que les Négro-africains votent largement pour Ahmed Ould Daddah et les candidats de l'UFD.

3 Economie

3.1 Généralités

Jadis dominée par des rentes issues de la pêche et de l'exploitation de gisements de fer à ciel ouvert, l'économie mauritanienne ne ressemble plus tout à fait à celle d'hier. Elle est en passe de réussir sa diversification, notamment dans le domaine des services, avec l'explosion des

nouvelles technologies, des télécommunications et des services bancaires. En parallèle, les secteurs traditionnels se modernisent. Pour l'exploitation minière, des évaluations de gisements d'hydrocarbures, d'or, de diamants et de métaux rares sont en cours. L'industrie de la pêche connaît une mutation décisive avec la transformation des produits halieutiques (conserverie, poissons frais sous vide) pour en faire une activité à haute valeur ajoutée. L'allègement de la dette extérieure, dont 46% seront effacés, ainsi que le programme de relance de la croissance et de lutte contre la pauvreté, adopté début 2001, permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

3.2 Le poids des erreurs passées

La première chose qui frappe celui qui découvre la Mauritanie d'aujourd'hui est l'état de sous-exploitation du pays à tous les niveaux : rareté des grands édifices publics et privés, insuffisance des infrastructures routières, sanitaires et socio-économiques (assainissement, électricité, eau) et abondance des petits commerces. L'immensité désertique de ce pays n'explique pas tout. Longtemps, les activités économiques s'étaient limitées à l'extraction minière et à la pêche, deux filières sur lesquelles reposait, et repose encore, l'économie locale. Jusqu'à la fin des années quatre-vingts, peu d'espace avait été laissé à la créativité et à l'initiative privée. L'administration contrôlait tout et, en dehors du secteur public, aucun projet n'était mené à son terme. Les mauritaniens, naturellement doués pour le commerce et les petits services, n'ont pas cherché à développer leurs dons dans l'industrie et la finance. Au résultat, la Mauritanie est le pays arabe et musulman le plus pauvre de la planète, avec en 2000 un PIB estimé à 1 milliards de dollars, un revenu par habitant d'à peine 400 dollars et un taux de pauvreté de 50% : un Mauritanien sur deux survit avec moins de un dollar par jour, soit l'équivalent de 250 ouguiyas.

3.3 Le grand réveil des années 90

Au début des années 90, l'Etat comprend enfin qu'il doit se désengager des activités marchandes. Les grandes familles commerçantes intègrent quant à elles la nécessité de donner à leurs enfants les moyens d'investir dans d'autres secteurs que le commerce. Ce tournant libéral s'est fait à pas de géant, sans hésitation mais aussi sans excès. Aujourd'hui, le système de change est libre. De plus, les responsables politiques ont pris conscience qu'il fallait valoriser les potentialités du pays. Cela concerne le domaine de la pêche, avec la transformation des produits halieutiques (mise sous vide ou en conserve, congélation, préparation de plats cuisinés), comme celui des richesses du sous sol dont on tente de diversifier l'exploitation, ou bien le tourisme, qui n'en est encore qu'à ses débuts avec environ 10000 visiteurs par an. Le passage d'une économie étatisée à une économie libéralisée a permis d'augmenter de manière significative le taux de croissance, qui a atteint 5,2% en 2000. Les bailleurs de fonds, FMI et Banque Mondiale en tête, sont satisfaits de l'évolution récente de la politique économique du gouvernement et de l'adoption définitive, en 2001, du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Le processus de réduction de la dette extérieure, qui a démarré en mars 1999, peut donc s'accélérer avec la décision d'effacer 1,1 milliards de dollars en 2002. Le stock de la dette devrait ainsi passer de 2,4 milliards de dollars en 2001 à 1,3 milliards de dollars en 2002.

3.3.1 L'explosion des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies (accès à Internet, banques, télécommunications) se développent et sont appuyées par de nombreuses mesures incitatives : allègement de la taxation, exonération des droits de douane et accès à Internet complètement libre. Ainsi, en 2000, le marché du téléphone mobile a connu une croissance exceptionnelle. En l'espace de trois mois d'activité, les deux opérateurs Mattel (société privée tuniso-mauritanienne) et Mauritel Mobiles (société

publique en voie de privatisation) ont vendu plus de 22000 portables alors qu'en quarante ans le nombre de lignes fixes installées s'élevait à 18000. Accessible à tous les budgets grâce au système de cartes prépayées, le téléphone mobile est l'exemple phare du succès de la politique de libéralisation. D'après le directeur général de Mauritel Mobiles, Mohamed Mahfoud Ould Brahim, le chiffre de 100000 téléphones GSM, envisagé initialement en 2005 ou 2006, devrait être atteint avant la fin de l'année 2002. Cette dynamique des nouvelles technologies se trouve également avec Internet, avec de nombreuses entreprises mauritaniennes qui l'utilisent de manière courante et qui ont leur propre site.

La Mauritanie devrait donc être en mesure de réaliser, dans un proche avenir, un taux de croissance soutenu. Les plus optimistes envisagent même des taux « à l'asiatique » atteignant les 10%. Ceci ne pourra avoir lieu que si les investissements actuels dans la recherche de diamants, d'or et de pétrole, qui se chiffrent par dizaine de millions de dollars, débouchent sur des gisements commercialement rentables. A condition aussi que le gouvernement maintienne le cap de sa politique économique.

3.3.2 La prospection pétrolière et minière

La prospection pétrolière en Mauritanie ne date pas d'aujourd'hui. Elle a commencé dans les années cinquante et a été menée de façon intermittente jusqu'à la fin des années quatre-vingt. Des campagnes sismiques et des forages ont été effectués, il en a résulté des indices, mais aucune découverte à caractère commercial. Le contexte actuel, avec le développement récent de techniques d'exploration plus précises et la volonté des compagnies pétrolières de diversifier leurs sources d'approvisionnement, ainsi que l'adoption d'un nouveau code minier et d'une politique plus agressive de promotion des permis de recherches, est plus que jamais favorable à la recherche pétrolière en Mauritanie. L'exploration a redémarré dès 1998 sous la houlette d'un consortium formé autour de la société australienne Woodside et comprenant entre autres l'italien Agip. Ses zones d'exploration au large de Nouakchott s'étendent sur plus de 40000 km². Plus de 30 millions de dollars ont déjà été investis, et les résultats sont si encourageants que 45 millions de dollars sont prévus d'être investis pour les années 2001 et 2002.

Dans le domaine de la prospection minière, la politique volontariste du gouvernement se traduit d'abord par l'attribution de nombreux permis de prospection : début 2001, plus de 100 titres ont été attribués. La plus grosse partie (48) porte sur l'or, les recherches s'étendent sur 73000 km² et concerne onze opérateurs. Les investissements ont atteint 2 millions de dollars pour l'or et 5 millions pour les diamants, qui attirent six entreprises : cinq étrangères et la SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière), qui entend diversifier son patrimoine au-delà du minerai de fer qu'elle exploite depuis 1963. La SNIM, entreprise d'Etat qui contribue au PIB à hauteur de 12%, est le deuxième employeur du pays après l'administration publique. Elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 200 millions de dollars par an dont 30 à 40 millions sont dépensés pour la maintenance et la modernisation de l'outil minier. D'autres recherches portent sur différentes matières premières : cuivre, cobalt, plomb, zinc, nickel, uranium, phosphates, sel. Le sous-sol mauritanien donne plusieurs signes positifs, mais l'exploration intensive ne fait que commencer.

3.3.3 L'industrie

Secteur clé, l'industrie offre des opportunités innombrables. Dans le bâtiment, les Ciments de Mauritanie ont augmenté leur capacité de production, se sont modernisés (certification aux normes ISO 9002) et vont ouvrir une nouvelle unité de clinker avec des partenaires étrangers. Dans l'agro-industrie, les projets en chantiers, tous privés, ne se comptent plus. Citons entre autres une usine de fabrication d'aliment à bétail (à base de tourteau d'arachide et de son de blé) qui aura une capacité de 30000 tonnes par an ; une centrale laitière pour la production de

lait de longue conservation avec des partenaires étrangers (Candia, Tetra Pack), qui sera la première du pays ; ou bien les Grands Domaines de Mauritanie, vaste exploitation agricole de fruits et légumes destinés à l'exportation en association avec des entreprises françaises et américaines et qui représente un investissement de 6 millions de dollars.

3.3.4 La pêche

Secteur traditionnel important, la pêche assure 10% du PIB et près de 45% des recettes d'exportation. Un effort est entrepris pour l'intégrer au tissu économique national, en développant les industries de traitement et de transformation : congélation, conditionnement sous vide, conserveries ou préparation de plats cuisinés. Plusieurs ports sont en chantier ou à l'étude à Nouakchott et à Nouadhibou, des villages côtiers sont envisagés sur la côte pour développer la pêche artisanale, des usines de traitement et de stockage voient le jour pour les poissons pélagiques (ceux qui vivent à faible profondeur : sardines, maquereaux), pour le thon ou pour le poisson frais, dont une unité qui alimente directement une chaîne de restauration en France. Le fort potentiel n'est exploité qu'à moitié : 700000 tonnes de production annuelle, alors que les possibilités sont estimées à 1,5 millions de tonnes pour la seule pêche pélagique. La pêche de fond, celle des céphalopodes (poulpe, calamar, seiche) est hautement protégée parce que ces ressources sont rares et à haute valeur ajoutée ; ainsi deux mois d'arrêt biologique ont été décrétés fin 2000. En 1999, ce type de pêche représentait 33000 tonnes pour une valeur de 90 millions de dollars, contre 170000 pour la pêche pélagique (60 millions de dollars) et 5000 tonnes pour la pêche artisanale (10 millions de dollars). L'accord avec l'Union Européenne, qui représente des autorisations de pêche pour 174 bateaux, rapporte à lui seul 60 millions de dollars par an et a été reconduit en juillet 2001.

4 Politique intérieure

4.1 Le président : le colonel Maaouya Ould Taya

Depuis seize ans, record de longévité dans l'histoire de ce jeune pays, la tête de l'Etat a le même visage : celui de Maaouya Ould Taya. Secret, attentif, sûr de lui même et de la solidité de son pouvoir, aussi peu accessible que communicatif, cet originaire d'Atar, colonel d'une armée qui n'a jamais connu de généraux, est un peu l'archétype du Maure : un noyau dur enrobé d'une grande finesse, un sens aigu du réalisme hérité d'un environnement imprévisible auquel il faut sans cesse s'adapter pour survivre. A maintes reprises, l'opinion extérieure et l'opposition intérieure, qui commirent longtemps l'erreur de le sous-estimer, l'ont jugé perdu. En 1989 lors du conflit avec le Sénégal, en 1991 pendant la guerre du Golfe, en 1992 lorsque de l'ouverture démocratique se conjuga avec une crise ethnique d'ampleur sans précédent, à la fin des années quatre vingt dix quand, à rebours d'une partie des sentiments nationaux, le pouvoir noua des relations diplomatiques avec Israël, ou tout récemment, lorsqu'il décida de quitter la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest et de prendre ses distances avec la France. A chaque fois pourtant, en jouant un peu sur la force, sur les fautes tactiques de ses adversaires et beaucoup sur la patience et la connaissance intime des rouages tribaux, la caravane Ould Taya a poursuivi son chemin. Et force est de constater qu'en termes de développement et d'infrastructures, la Mauritanie d'aujourd'hui n'a que peu de choses à voir avec ce qu'elle était il y a dix ans. Maaouya Ould Taya, à qui le crédit en revient largement, n'ignore pas que les schémas politiques de son pays et la façon qu'ont les Mauritaniens de considérer l'Etat, le service public et la démocratie participative n'ont pas évolué au même rythme. Au risque de passer pour un modernisateur autoritaire, sorte de Kemal Atatürk aux dimensions de la Mauritanie, il va lui falloir désormais combler ce déficit.

4.2 Les enjeux de la modernité et du développement

On cite parfois le modèle tunisien pour illustrer la méthode de gouvernement et de développement en vigueur à Nouakchott. La comparaison n'est pas inexacte : comme à Tunis, le progrès économique et social, la volonté d'entrer dans la modernité et dans la mondialisation sont ici jugés prioritaires par rapport à une démocratisation que le pouvoir n'a acceptée qu'à contrecœur, la jugeant prématurée. Comme Ben Ali, Ould Taya est un passionné d'informatique pour qui l'eau et l'électricité ont infiniment plus de sens que le bulletin de vote. Reste que la presse mauritanienne est libre de critiquer le chef de l'Etat, ce dont elle ne se prive pas, et qu'une forme d'opposition radicale, incarnée par Ahmed Ould Daddah, est tolérée bien au delà de ce qui serait imaginable à Tunis. Mais face aux critiques de l'opposition, le président Ould Taya et son gouvernement disposent aujourd'hui d'arguments incontournables. La satisfaction des bailleurs de fonds, le décollage économique qui fait de la Mauritanie un pôle d'attraction pour l'émigration sous-régionale et une bonne affaire pour les investisseurs, la stabilité et une sécurité sans doute unique en Afrique équilibrent largement les défauts du système, notamment son opacité et des inégalités encore criantes.

5 Politique extérieure

5.1 Généralités

La politique étrangère d'un Etat se définit comme la partie de son activité tournée vers le système international. « Le système international [est] l'ensemble des relations entre les principaux acteurs qui sont les Etats, les organisations internationales et les forces transnationales. En conséquence, l'environnement sera constitué par l'ensemble des facteurs (naturels, économiques, technologiques, démographiques, idéologiques) dont la combinaison influe sur la structure et sur le fonctionnement du système » (Marcel Merle, sociologie des relations internationales, 1976). Pour ce qui est de la méthode d'étude, il faut privilégier une approche interdisciplinaire et globale, car l'élaboration d'une politique étrangère tient compte de nombreuses variables qui forment un tout interactionnel et dynamique. La connaissance des structures internes et externes, ainsi que la compréhension du lien entre le comportement interne et le comportement international font appel à de nombreux domaines (politique, économie, sociologie, anthropologie, etc.). Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution des relations internationales, il faut bien entendu tenir compte des changements intervenus dans le système mondial (effondrement du système bipolaire et extension de la démocratie et du libéralisme comme modèle de valeurs universelles) et leurs conséquences politiques au niveau des Etats Africains (déclassement de l'Afrique qui n'attire plus les investisseurs occidentaux qui s'orientent maintenant vers d'autres horizons, notamment les pays de l'Est).

A partir de la définition de la société internationale, la fonction et l'inégalité des acteurs nous amène au cœur de la problématique qui suit. Quelles sont les modalités d'insertion de la Mauritanie dans le système international et dans le sous-système régional ? Comment subit-elle les influences de ces environnements et quel rôle prétend-elle y jouer ? Son statut de pays charnière entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire est-il toujours pertinent ? Quels sont les différents acteurs intervenant dans la détermination de sa politique étrangère ?

Pour répondre à ces interrogations, il faut considérer les liens traditionnels, historiques entre la France et ses anciennes colonies et les comportements des acteurs internes dominants. Cela conduit à analyser la politique étrangère mauritanienne sur ses deux orientations qui s'avèrent décisives dans ses rapports avec le système international : d'une part les relations complexes et inévitables avec la France, d'autre part les liens avec l'ensemble du monde arabe. Mais il

ne faudra pas non plus négliger les relations avec l'Afrique noire, ni celles avec les institutions internationales (FMI et Banque Mondiale notamment).

5.2 L'influence française

Par les liens établis dans le cadre du « pré carré », la France a tenu la Mauritanie sur les fonds baptismaux pour lui permettre d'intégrer les structures de concertations franco-africaines. Ce constat se traduit dans un discours de juillet 1957, prononcé par Moktar Ould Daddah alors vice-président du conseil de gouvernement de la Mauritanie, dont sont tirés les propos suivants : « renoncer à l'amitié de la France, ce serait revenir en arrière, ce serait abandonner toute idée d'évolution, toute idée d'une grande Mauritanie riche et prospère ». Cependant, au début des années soixante-dix, on assiste à un bouleversement sans précédent des relations franco-mauritaniennes. Les autorités de Nouakchott demandent la réadaptation des accords de coopération avec l'ancienne métropole. Cette requête semble avoir une double signification : d'une part la réorientation de la politique étrangère dont les acteurs sont bousculés par des forces internes et des pressions externes, d'autre part l'apparition d'un malaise symptomatique dans la coopération franco-africaine. Nous allons donc étudier dans ce chapitre quels sont les instruments dont la France dispose pour maintenir la Mauritanie dans sa mouvance, et comment cette dernière, soutenue par de nouveaux partenaires, peut parvenir à son objectif d'autonomisation vis-à-vis de l'ancien colonisateur, et quelles sont les limites de cette aspiration.

5.2.1 Le consensus post-colonial

A Sur le plan politique

Dès l'indépendance, de nombreuses difficultés vont peser sur le jeune Etat sur le plan international. Le premier problème concerne l'admission à l'ONU. Les prétentions expansionnistes marocaines, soutenues par le « groupe de Casablanca » (comprenant, en plus du Maroc, la Guinée, le Mali, le Ghana, l'Egypte et la Libye) et la Ligue Arabe (à l'exception de la Tunisie), obèrent la requête initiale formulée par la Mauritanie auprès de l'ONU. La première demande sera bloquée le 5 décembre 1960 par un veto soviétique. Il faut attendre le 25 octobre 1961 pour que la Mauritanie devienne le 103^{ème} membre de l'ONU, au terme d'un vaste marchandage au cours duquel l'URSS accepte de monnayer son abstention contre l'admission de la Mongolie. Devant ce fait, la Mauritanie a été contrainte de s'appuyer sur son allié français et de privilégier ses relations avec l'Afrique francophone et plus particulièrement avec les Etats modérés du groupe de Monrovia. La seconde difficulté vient d'un différend frontalier avec le Mali qui sera finalement réglé, avec l'aide de la France, le 17 avril 1963 par le traité de Kayes permettant aux deux pays de normaliser leurs relations. Cet ensemble de difficultés à émerger en tant qu'Etat souverain et à se légitimer par la reconnaissance sur le plan international ont incité Moktar Ould Daddah à se tourner vers la puissance tutrice. Les accords de coopération du 19 juin 1961 interviennent donc dans un contexte particulier et vont renforcer les liens avec l'ancienne métropole. Deux préoccupations majeures de l'époque y sont prises en compte : les menaces marocaines et l'état de pauvreté du pays en matière de finances, d'infrastructures et de formation des cadres. Pour ce qui concerne la première, des accords de défense et d'assistance technique militaire constituent une initiative pour décourager toute velléité d'annexion venant du Maroc. La seconde ne peut être satisfaite que dans une étroite collaboration avec la France, le concours de cette dernière étant crucial pour le financement des projets de développement et la mise en place des structures déterminantes pour l'édification d'un jeune Etat.

L'héritage de l'époque coloniale transparaît nettement dans les accords de défense que les deux partenaires ont contracté. La France apporte son assistance en logistique et en personnel pour la formation des cadres des forces armées mauritaniennes, en contrepartie l'Etat

mauritanien doit s'adresser prioritairement à la France pour l'équipement de son armée et doit lui accorder des facilités pour l'utilisation de ses infrastructures (les derniers soldats français ne quitteront la Mauritanie qu'en décembre 1965). L'accord de défense comporte des annexes se rapportant à la coopération dans le domaine des matières premières et produits stratégiques (pétrole, uranium), notamment l'interdiction d'exportation vers les pays tiers si les intérêts français sont en jeu. Enfin, dans le domaine de la marine marchande, il y a assimilation de pavillon, ce qui signifie que les navires français sont confondus aux navires mauritaniens pour la pêche, le transport des passagers et des marchandises.

Les accords de coopération n'empêchent pas la Mauritanie de se démarquer des positions françaises sur certains points. Moktar Ould Daddah, en dépit de l'étroitesse de sa marge de manœuvre en matière de relations internationales, a été un des rares chefs d'Etat africains à désapprouver certaines initiatives du général de Gaulle concernant l'Algérie : il a condamné ouvertement les expériences militaires françaises dans le Sahara algérien et a officiellement souhaité l'admission du FLN à la conférence africaine de Lagos. Dans la même période, il prend fait et cause pour la Tunisie lorsqu'elle essaye de s'emparer par la force de la base militaire française de Bizerte. En fait, le soutien de la Mauritanie à la Tunisie est un geste de reconnaissance car cette dernière est l'unique pays arabe à lui avoir manifesté son soutien pendant les moments difficiles de son histoire, en particulier lors de sa demande d'accession à l'ONU. Cette prise de position constitue la preuve d'une relative autonomie dans la conduite de la politique étrangère. Moktar Ould Daddah le démontrera d'une manière plus radicale en rompant ses relations diplomatiques avec les Etats-Unis et en interdisant le survol du territoire mauritanien à la compagnie aérienne Pan Am pour protester contre l'aide américaine à l'Etat d'Israël. Il adoptera la même intransigeance vis-à-vis du Royaume Uni en raison de sa politique vis à vis de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie.

Par ailleurs, la permanence des liens existants entre la Mauritanie et son ancien colonisateur est illustrée par l'offre de ce dernier de défendre ses intérêts, de protéger ses ressortissants et de la représenter dans les organisations internationales et dans certains pays. Cette situation découle d'une indépendance octroyée à des pays trop pauvres pour avoir les possibilités matérielles d'organiser la mise sur pied de leurs services diplomatiques au lendemain d'une souveraineté formelle. Or, le fait de donner la représentation diplomatique à l'ancienne métropole place la Mauritanie dans un contexte particulier, tout comme les autres Etats africains qui ont formulé cette requête. En effet, les agents français ne peuvent recevoir de directives que de leur gouvernement, ce qui signifie que toutes les instructions mauritaniennes devraient normalement transiter par les autorités françaises. Cela représente une contrainte difficilement conciliable avec les prérogatives d'une indépendance, même si l'article 4 du traité prévoit « qu'en cas d'urgence, le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie donne toutes directives et instructions aux agents diplomatiques et consulaires français » (Traité franco-mauritanien, page 1324). En tout état de cause, même si l'on peut s'interroger sur cette façon d'exercer sa souveraineté, il s'agissait aussi de « parer au plus pressé, de faire mettre à ces Etats le pied à l'étrier, de leur permettre de pénétrer sur la scène internationale, et de leur distribuer ensuite l'assistance qui leur est nécessaire à la formation de leurs services diplomatiques » (Alain Gandolfi : Les accords de coopération en matière de politique étrangère entre la France et les nouveaux Etats africains et malgache, Revue juridique et politique d'outre-mer n°2, avril-juin 1963).

B Sur le plan économique et financier

La continuité des liens proprement politiques est accompagnée du maintien des relations économiques et monétaires dont l'ossature est la zone franc. Dans cet esprit, les deux pays acceptent de coordonner leurs politiques dans les domaines du commerce, de la monnaie et des finances de façon à promouvoir une aide réciproque pour le développement. Dans ce

rapport inégal, la France continuera à apporter à la Mauritanie l'aide matérielle et technique indispensable à sa survie. Elle est irremplaçable, d'autant que les ressources minières ne sont pas encore complètement exploitées. Les interventions de l'ancienne métropole sont orientées vers la réalisation d'études, l'exécution de recherches ou la fourniture d'équipements. Elles montrent que l'aide est d'une certaine manière « liée », dans la mesure où la plupart des concours financiers ouvrent de nouvelles perspectives en priorité aux technologies et aux entreprises françaises. De plus, la liberté de l'Etat assisté est limitée par l'obligation d'effectuer des achats auprès du donateur. En matière de commerce, la France et la Mauritanie conviennent de maintenir, pendant une période de cinq ans renouvelables, des relations au sein d'un régime préférentiel réciproque. Celui-ci offre, par la libre circulation et la franchise douanière, des débouchés privilégiés en matière de marchés et de marchandises et une coordination des politiques commerciales vis-à-vis de l'extérieur. Ces dispositions seront complétées par le désir mauritanien de s'associer à la Communauté Economique Européenne à travers les conventions de Yaoundé, qui garantissent des préférences commerciales aux produits du tiers-monde.

L'accord relatif à la monnaie reprend globalement les textes antérieurs et confirme l'appartenance de la Mauritanie à la zone franc, ce qui facilite une liberté de transfert de fonds entre les deux pays et permet de prétendre à des emprunts sur le marché financier français ou auprès des organismes internationaux de financement. Par ailleurs, la France et la Mauritanie s'engagent à se concerter sur des questions de politique économique, financière et de développement. Dans ces domaines, les relations étroites qui existent entre le Trésor français et celui de la Mauritanie prouvent la singularité du rapprochement entre les deux pays. Nouakchott bénéficiera d'une aide importante en matière de gestion bancaire et financière pour le fonctionnement de la Banque Mauritanienne de Développement (BMD).

Evidemment, l'ensemble de ces accords favorise les intérêts de l'ancienne métropole en élargissant mais aussi en protégeant ses marchés en matières premières. Etant donnés les liens de dépendance asymétriques, renforcés par l'appartenance à la zone franc et la décision mauritanienne de fonder ses objectifs de développement sur les financements de son tuteur, la France jouit d'une situation confortable pour agir sur la politique macro-économique et monétaire de ce pays. Malgré les contraintes qu'il engendre pour la souveraineté du pays demandeur, l'accord en matière économique et financière a eu pour conséquence la modernisation des structures économiques, tout en facilitant le redressement budgétaire de l'Etat mauritanien. En plus de cette aide, la présence française reste marquée par l'influence culturelle dans laquelle l'assistance technique en personnel enseignant joue un rôle prépondérant. De cette façon, la langue française sera un enjeu important de la politique étrangère de la Mauritanie d'autant plus que de son maintien dépend la nature et la qualité des liens franco-mauritaniens. Mais les exigences de l'élite nationaliste, décidée à rompre avec les « relations néo-coloniales », provoqueront inéluctablement des modifications dans les rapports tissés depuis la période de l'indépendance.

5.2.2 Coopération et déconnexion

Décidée unilatéralement par le gouvernement mauritanien, la révision des accords de coopération de 1961, devait intervenir avant la fin de l'année 1972. Cette position ouvre une crise entre les deux pays alors que la Mauritanie fait face à des remous sociaux-politiques. L'identification au monde arabe semble être à l'origine de la décision du Parti du Peuple Mauritanien (PPM) de pratiquer une politique de recherche de valeurs de référence rompant ainsi avec celles héritées de la colonisation. Nous allons donc étudier dans cette partie les raisons profondes de la fermeté affichée par les responsables de ce pays qui a toujours bénéficié des soutiens indispensables de l'ancienne puissance tutélaire pour la construction d'un Etat nation. D'autre part, pour mesurer l'influence française en Mauritanie, il faudra

analyser les rapports entre les deux pays pendant la période trouble des années soixante dix, puis montrer les relations en dents de scie depuis l'instauration du régime militaire et surtout les nouvelles adaptations institutionnelles liées à la fin de la guerre froide.

A La remise en cause des accords

Au fur et à mesure que se consolide le jeune Etat et que s'élargit le champ de ses relations internationales, le président Moktar Ould Daddah jette les fondements de sa politique étrangère, qui prend en compte les réalités socio-politiques, en particulier la vocation de trait d'union entre le monde arabe et l'Afrique noire. Le discours de la diplomatie mauritanienne vise l'intégration rapide dans le paysage international pour y jouer un rôle conforme à ses ambitions. Le président Moktar Ould Daddah annonce ainsi devant les militants du PPM : « nous avons inscrit notre lutte dans le cadre de celle que mènent les autres peuples du Tiers Monde, notamment au sein de la conférence islamique et du mouvement des pays non-alignés, pour reconquérir leur dignité, tant au plan politique qu'au plan économique » (Mauritanie quinze ans après les indépendances, Ministère de l'information et des télécommunications, 1975). Au delà des principes théoriques, la réalisation de ces objectifs n'est pas simple en raison de la complexité des relations internationales et des enjeux des grandes puissances pendant la guerre froide. En effet, la politique extérieure de la Mauritanie s'articule alors autour de quatre grands principes : le non-alignement, l'indépendance nationale, l'unité arabe et africaine et la coopération, qui vont être détaillés successivement.

- Pour ce qui est du non-alignement, il s'agit de se situer dans le groupe des Etats du Tiers Monde qui espèrent, en se rassemblant, avoir la possibilité de se dégager de la logique des blocs. Cette position se définit comme le refus « d'être au service d'une quelconque hégémonie ou de remplacer des formes séculaires de domination par d'autres, plus récentes mais équivalentes » (Mauritanie quinze ans après les indépendances, Ministère de l'information et des télécommunications, 1975). Néanmoins, les conditions difficiles de leur émergence, auxquelles s'ajoute leur diversité économique et culturelle, limitent pour les nouveaux Etats les possibilités de jouer un rôle politique indépendant sur la scène politique internationale.
- L'indépendance nationale s'articule autour de deux exigences : la première est illustrée par le processus d'arabisation, la seconde est liée à la forte dépendance vis à vis de la France pour les approvisionnements et les exportations. La priorité est donc de rechercher à l'extérieur les ressources financières indispensables à la mise en place d'une économie autonome.
- Le désir de participer à la construction de l'unité arabe et africaine correspond à la situation géographique de la Mauritanie, sa composition ethnique et le rôle qu'elle prétend jouer dans le rapprochement entre le monde arabe et le monde africain. Dans ce domaine, la politique extérieure sera mise à contribution dans le processus de construction de l'Etat, dont la spécificité est fondée sur cette vocation.
- La coopération, quant à elle, concerne les organisations internationales comme l'ONU pour laquelle Nouakchott souhaite une activité plus dynamique pour la résolution des problèmes graves qui apparaissent comme un défi pour l'humanité.

Dans ce cadre théorique, Moktar Ould Daddah va s'employer à mener une diplomatie active, et forcément ambitieuse car la Mauritanie n'a pas encore les moyens ni les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. Mais son action au sein du mouvement des non-alignés lui permettra d'accumuler un capital de sympathie et de ressources politiques.

La Mauritanie entend donner une orientation socialiste et arabe à sa politique étrangère. Elle va donc naturellement se rapprocher de certains Etats. Ainsi, elle signe en février 1967 un accord de coopération économique, technique et culturelle avec la République Populaire de

Chine qui lui accorde un prêt sans intérêt d'un milliard de francs CFA en 1967 et de 57 millions de dollars en 1971. Ainsi d'importantes réalisations seront menées à bien par la Chine ; citons parmi elles le port en eau profonde de Nouakchott, la riziculture, des travaux d'adduction d'eau (dont l'alimentation en eau potable de la capitale) et la mise en place d'équipes médicales dans les hôpitaux de province. Les relations entre les deux pays sont devenues telles que certains n'hésitent pas à parler de « péril jaune » qui menacerait l'influence française.

Cette politique extérieure permet à la Mauritanie, parfois assimilée à un « Etat paria » car son existence était le résultat du fait colonial, de faire admettre sa légitimité tant sur le plan africain que sur le plan arabe. Suite à l'admission, trop rapide au goût des autorités mauritaniennes, du Zaïre qui avait fait sécession du Congo, le départ de la Mauritanie de l'OCAM (Organisation Commune Africaine et Malgache fondée en 1965 à Nouakchott) confirme non seulement un revirement à gauche mais aussi un glissement et un recentrage politique en direction du monde arabe. Pour le président Moktar Ould Daddah « ce retrait a été motivé par un désaccord portant sur le fond et sur la forme de l'orientation que semblait prendre cette organisation ». Cependant, « ce désaccord reste [...] une simple querelle familiale, qui n'affecte pas les bonnes relations toujours entretenues avec les membres de l'OCAM » (Rapport sur l'état de la Nation présenté à l'Assemblée Nationale du 28 novembre 1965). En effet, malgré ce retrait, la Mauritanie reste membre de plusieurs organismes techniques et économiques spécialisés créés dans le cadre de l'OCAM, comme le groupe Air Afrique. Mais ce choix de quitter l'OCAM révèle aussi une volonté de rompre avec la communauté francophone, d'autant plus qu'elle était constituée de pays d'Afrique noire liés à la France, et qui constituaient au sein de l'ONU un levier d'action considérable dans l'ordre international. La décision n'est pas appréciée du côté des pays modérés qui l'avaient soutenue lors de sa candidature à l'ONU contre l'hostilité des Etats arabes et de certains pays de l'Est. Ce changement est notable dans les relations franco-mauritaniennes dans la mesure où il constitue une étape d'une politique de désengagement vis-à-vis de l'ancienne métropole, qui se poursuit avec le renoncement à la subvention budgétaire octroyée par la France. Ce choix trouve également ses racines dans la situation intérieure du pays, où les oppositions progressiste (qui accuse le pouvoir en place de subir une forme de néo-colonialisme) et nationaliste arabe se radicalisent. Cette stratégie est fréquemment observée dans les pays confrontés à de multiples difficultés et pour lesquels la politique extérieure sert d'instrument de régulation de la politique interne. Globalement, les nouveaux accords s'apparentent à ceux signés par la Mauritanie avec d'autres Etats étrangers. Tout ce qui pouvait être perçu comme une atteinte à la souveraineté a été abrogé, il s'agit entre autres du traité de coopération sur la politique étrangère, de l'accord de défense et son annexe concernant les produits stratégiques ainsi que celui de l'assistance technique et militaire et de ceux en matière économique et financière. La manifestation la plus tangible est le retrait de la zone franc et la création d'une monnaie nationale, l'ouguiya, en 1973. Pour consolider sa nouvelle monnaie, la Mauritanie compte sur l'exploitation de ses ressources nationales et leur exportation, notamment les minerais de fer et de cuivre (création de la SNIM, Société Nationale Industrielle et Minière en juillet 1972 et nationalisation de la MIFERMA, où les capitaux français étaient majoritaires, en novembre 1974). A cela s'ajoute la valorisation des produits halieutiques, d'autant que le pays compte parmi les côtes les plus poissonneuses du monde. Mais l'exploitation du fer est soumise aux fluctuations du marché, le secteur de la pêche reste sous le monopole des flottes étrangères et la création de l'ouguiya a entraîné une fuite des capitaux étrangers (plus de 1,1 milliards de francs CFA auraient quitté le pays), ce qui fait que la Mauritanie demeure vulnérable économiquement et financièrement.

B La France, partenaire incontournable

La brouille entre Paris et Nouakchott, qui durera cinq ans malgré toute la bonne volonté exprimée de part et d'autre, sera complètement dissipée en 1977 quand la Mauritanie, lancée dans l'aventure saharienne, est contrainte de faire appel à son ancienne métropole pour assurer sa défense. C'est alors qu'apparaissent les contradictions de la politique extérieure mauritanienne : elle se trouve tiraillée entre le souci de préserver le label progressiste qu'elle s'est forgé au sein du Tiers-monde et la nécessité de garantir son intégrité territoriale et sa souveraineté, d'autant plus que le Maroc n'a pas complètement renoncé à ses arrières pensées de « grand Maroc » qui engloberait la totalité de son territoire. Le retour de la France se manifeste par l'ampleur et le redéploiement de son aide, mais aussi par ses interventions militaires pour appuyer l'armée mauritanienne contre le front Polisario, lequel concentrait ses attaques sur les installations minières de Zouérate et sur la ligne ferroviaire reliant cette ville à Nouadhibou. L'aide française débute effectivement en 1976 et porte sur l'organisation et l'instruction des forces armées mauritaniennes qui passent de 3000 à 18000 hommes entre 1975 et 1978. En octobre 1977, avec l'enlèvement de deux cheminots français, les autorités françaises franchissent une nouvelle étape dans leur participation au conflit du Sahara occidental. Un détachement d'avions de combat Jaguar de la base de Dakar Yoff et leur logistique d'accompagnement sont mis à contribution et interviennent à plusieurs reprises en mai et en décembre 1978 pour neutraliser les colonnes sahraouies. Ces opérations ont mobilisé des moyens militaires significatifs pour assurer la surveillance permanente du territoire mauritanien et intervenir rapidement contre les sabotages du chemin de fer. Grâce à cette couverture aérienne et la présence de conseillers au sein de la haute hiérarchie militaire pour épauler l'état-major maroco-mauritanien de circonstance, la Mauritanie a été capable de circonscrire des attaques qui auraient pu lui être fatales. L'engagement français devient paradoxalement un mal nécessaire dans la mesure où il permet de rétablir un ordre régional interne. Mais la France craignant de s'embourber dans le conflit sahraoui finira par abandonner son aide militaire. Par ce geste, qui aboutira finalement à la destitution du président Moktar Ould Daddah, le gouvernement français incite la Mauritanie à engager un processus de retrait d'une guerre qui compromettrait les relations françaises avec certains pays du Magreb, en particulier l'Algérie. Paris cherche alors à protéger des intérêts qui sont plus importants à Alger qu'à Nouakchott.

Le lieutenant-colonel Mustapha Ould Salek, porté au pouvoir par le coup d'Etat du 10 juillet 1978, et fort des assurances obtenues auprès de la France, est décidé à chercher une solution acceptable pour toutes les parties concernées au Sahara occidental. Mais la personnalité de Mustapha Ould Salek, qui attribuera des marchés d'équipements routiers financés par la France à une entreprise brésilienne, sera à l'origine d'une série de malentendus qui provoqueront des tensions avec la Paris. Il s'ensuit en avril 1979 une révolution de palais qui porte au pouvoir le lieutenant-colonel Ahmed Ould Bouceif à qui succède, après sa mort accidentelle en mai 1979, le lieutenant-colonel Mohamed Khouna Ould Haidalla. Ce dernier signe un accord de paix avec le Polisario et, pour répondre à une exigence des Sahraouis, réclame le départ immédiat des militaires et des avions français. En septembre 1979, l'exil définitif de Moktar Ould Daddah, qui n'avait été autorisé par Nouakchott qu'à un séjour temporaire en France pour se faire soigner, aggrave les relations entre les deux pays.

L'arrivée au pouvoir de la gauche en France se traduit par un accroissement sensible des crédits de coopération qui passent de 20 à 36 millions de francs en 1981. L'embellie est de courte durée, Paris n'appréciant guère l'orientation politique des militaires au pouvoir, leurs vellétés d'arabisation et le rapprochement avec le régime irakien. Le conflit avec le Sénégal et la guerre du Golfe accentueront la dégradation des rapports franco-mauritaniens. Les dirigeants mauritaniens reprochent à la France de prendre ardemment parti pour le Sénégal dans la crise qui éclate en avril 1989 et dont les prolongements ont des conséquences désastreuses sur les relations intercommunautaires internes à la Mauritanie. La guerre du

Golfe en 1990, au cours de laquelle Nouakchott a manifesté des positions pro-irakiennes, rendra difficile la diplomatie mauritanienne en réduisant considérablement sa marge de manœuvre. Les relations avec les pays occidentaux, coalisés contre Saddam Hussein, en seront fortement affectées.

Le sommet de la Baule de juin 1990 marque un tournant dans les relations franco-mauritaniennes, et dans les relations franco-africaines d'une façon plus générale, car il affirme avec force que l'aide française, qui consacrait auparavant la stabilité des régimes plutôt que leur légitimité, sera désormais subordonnée aux efforts de démocratisation et de respect des droits de l'Homme. Ne pouvant plus supporter seule le fardeau des économies africaines à la dérive, la France établit un préalable à la conclusion d'accords avec le FMI et la Banque Mondiale.

Dans ce sens, la relance diplomatique qui a suivi la guerre du Golfe et l'action menée en faveur du règlement du conflit sénégal-mauritanien témoignent de l'implication de la France en Mauritanie, dont la position géostratégique constitue un atout pour jouer à la fois sur le monde arabe et sur le monde africain. Mais le revirement mauritanien vers la France a certainement pour cause la nécessité de retrouver un soutien financier extérieur, suite à la prudence des instances financières internationales et le bannissement des pays payeurs du Golfe pour sanctionner des positions trop proches de Bagdad pendant la guerre du Golfe.

5.3 L'influence arabe

5.3.1 Généralités

Les relations entre la Mauritanie et le monde arabe ont toujours été marquées par leur complexité, reflétant les difficultés auquel le jeune Etat doit faire face afin de s'insérer dans les deux ensembles que sont le Maghreb et le Machrek. La phase décisive de l'ancrage de la Mauritanie dans la nation arabe a été la rencontre entre Moktar Ould Daddah et Nasser en 1963. Dès le début, la reconnaissance diplomatique par la majorité des Etats arabes est le point de départ d'une recherche systématique de relations privilégiées qui visent à affirmer l'identité arabe de la Mauritanie et à confirmer son choix du non-alignement dans les relations internationales. En juin 1967, la Mauritanie rompt ses relations diplomatiques avec les Etats-Unis pour protester contre leur aide à Israël, qui avait permis à l'Etat hébreu de triompher de ses adversaires arabes pendant la guerre des Six Jours. Cet acte symbolique, considéré comme un signal fort en direction du monde arabe, a été appuyé par une contribution financière à l'effort de guerre des pays arabes et traduit une volonté de se rapprocher du Proche Orient. Cette politique s'inscrit dans un mouvement d'ensemble des nationalismes maghrébins qui se tournent vers les pays du Proche Orient comme fournisseurs à la fois d'idéologie et de solidarité, tant politique que financière. Nous allons étudier cet ancrage de la Mauritanie dans le monde arabe en analysant successivement ses relations avec le Maghreb et la Libye d'une part, et avec le Moyen Orient d'autre part.

5.3.2 Les relations avec Maghreb et la Libye

A La politique extérieure avec le Maghreb

Dès l'indépendance, Moktar Ould Daddah, exprime son militantisme maghrébin par son soutien inconditionnel à l'indépendance de l'Algérie. Ensuite, l'essor diplomatique de certains pays, comme l'Algérie et la Libye, confortés par le boom pétrolier et porteurs de l'idéologie de l'unité arabe et progressiste, incitent les dirigeants mauritaniens à se tourner vers eux au point de compromettre les relations traditionnelles avec la métropole et les pays d'Afrique noire francophone. Les liens géographiques, historiques et culturels qui rapprochent les Etats du Maghreb concourent à l'aspiration de leur regroupement. Toutefois, des querelles de frontières et des antagonismes idéologiques entre révolutionnaires et traditionalistes les enferment dans leurs égoïsmes nationaux. Au delà de ce clivage, les relations inter

maghrébines connaissent des crises sans précédent qui remettent en question la réalisation de l'unité maghrébine, dont le ciment a été la lutte contre le colonialisme. Les conflits prennent une dimension bilatérale qui contribue à la recherche de soutiens diplomatiques dans la région du Proche et du Moyen Orient, et on constate que les relations inter maghrébines ont une durée de vie limitée, au gré des circonstances. Dans la région, la Tunisie est le seul pays avec lequel la Mauritanie n'a jamais eu de malentendus.

La floraison des accords dans divers domaines témoigne de l'état de pauvreté extrême de la Mauritanie et des besoins considérables en capitaux et infrastructures pour son développement, notamment pendant les années soixante-dix. Les partenaires de ce cercle régional lui ont notamment apporté les moyens financiers nécessaires pour créer une monnaie nationale, nationaliser les mines de fer et développer le secteur de la pêche, ainsi que par l'octroi de bourses de formation pour un nombre important d'étudiants Mauritaniens dans les écoles et universités du Maghreb.

Les revendications marocaines sur la Mauritanie

Parmi ces différends localisés figure la revendication du Maroc sur la Mauritanie dans le cadre du rêve du « Grand Maroc ». Celui-ci engloberait une partie du territoire de l'Algérie, du Mali, le Rio de Oro espagnol et la totalité de la Mauritanie. Au lendemain de l'indépendance, la politique mauritanienne consiste à réfuter toutes les revendications marocaines et à mener une intense activité diplomatique dans les organisations africaines soutenues par l'ancienne métropole. Moktar Ould Daddah n'hésite pas alors à fustiger l'expansionnisme venu du Nord en déclarant : « au moment où la France, par des institutions généreuses, nous donne le droit de nous gouverner nous-mêmes et de nous déterminer librement, je dis non au Maroc. Mauritaniens nous étions, Mauritaniens nous sommes, Mauritaniens nous resterons ». A partir de points d'appui à l'échelle internationale, la politique extérieure de Moktar Ould Daddah remporte des succès en neutralisant l'isolement dans lequel le Maroc a essayé de l'enfermer, en s'appuyant sur la récente admission de la Mauritanie à l'ONU et sur sa présence comme membre fondateur de l'OUA. Le gouvernement mauritanien trouve ainsi l'occasion d'élargir le champ de ses relations diplomatiques, d'asseoir l'existence de l'Etat et d'affirmer la nation mauritanienne à l'extérieur.

En mars 1963, le retour de la plupart des transfuges mauritaniens et l'arrêt de la propagande marocaine par les ondes sur le territoire mauritanien matérialisent la renonciation du Maroc aux tentatives de subversion et de division de la population mauritanienne et de ses forces politiques. Dès lors, la question mauritanienne disparaît des préoccupations du Maroc qui multiplie les gestes symboliques en faveur de la Mauritanie. La rencontre au sommet entre Moktar Ould Daddah et Hassan II en 1969 parachève la lente reconnaissance de la Mauritanie par le Maroc. Cependant, la réconciliation sera de courte durée car la problématique du Sahara occidental fera l'objet de divergences qui entameront de nouveau leurs relations.

La question du Sahara occidental

Les revendications mauritaniennes sur le Sahara occidental, implicitement évoquées par Moktar Ould Daddah à travers son appel à la solidarité entre les Maures au-delà des frontières naturelles, avaient initialement comme objectif de renforcer une position défensive en envisageant un territoire tampon qui servirait de protection contre les visées marocaines. Mais cette position évolue une fois la Mauritanie reconnue sur le plan international avec l'engagement en 1962 d'une procédure revendicative auprès des Nations Unies. Cependant, devant l'extrême complexité des enjeux et l'enchevêtrement des logiques qui vont gouverner un système d'alliances instables, la Mauritanie acceptera le principe du partage de ce territoire avec le Maroc avant de se retirer définitivement du Sahara occidental. En effet, l'enlèvement

du conflit et les revers militaires aggravent la démoralisation des troupes qui voient comme une humiliation la présence sur le sol national de troupes étrangères, notamment françaises et marocaines. Tous ces effets vont précipiter la chute du pouvoir de Moktar Ould Daddah. Après plus d'une année de tergiversations et de luttes internes, le régime militaire, sous l'impulsion du lieutenant-colonel Mohamed Khouna Ould Haidalla, signe finalement un traité de paix avec le Front Polisario à Alger le 5 août 1979 et reconnaît la RASD en 1984. Cette décision du président tranche avec l'ambiguïté de ses prédécesseurs dans la mesure où elle illustre une orientation de la politique étrangère vers l'axe Alger-Tripoli et le Front Polisario. Ce revirement provoquera des remous sur les plans interne et externe car Ould Haidalla est soupçonné d'avoir construit sa politique étrangère en fonction de son appartenance tribale, lui qui est originaire de la tribu Laaroussine du Sahara Occidental. Face à cet héritage, Maaouya Ould Taya s'efforce de maintenir un équilibre entre le Maroc, l'Algérie et la Libye, de manière à tendre vers une stricte neutralité dans ce conflit régional. Il parviendra à garder cette position pour éviter à la Mauritanie de sombrer dans l'instabilité.

Ce conflit a conditionné la qualité des relations entre la Mauritanie et les autres partenaires riverains de ce territoire. Dans ce qui suit, nous allons étudier la stratégie des acteurs dans les organisations régionales et internationales que sont l'OUA et l'ONU.

Au sein de l'OUA, le principe du respect des frontières issues des indépendances sera placé au cœur du débat. La Mauritanie, qui pendant une époque peu lointaine l'utilisait contre les prétentions du Maroc, se retrouve en proie à des contradictions puisqu'elle avait annexé une partie du territoire sahraoui. Cependant, dans la défense de son dossier, elle se trouve soutenue par des pays connus pour leur influence sur le continent, notamment le Sénégal et la Côte d'Ivoire. A partir du partage du territoire entre le Maroc et la Mauritanie, les deux pays conjuguent leurs efforts diplomatiques pour faire triompher leurs thèses. On assiste alors à une division de l'OUA en deux camps opposés : d'un côté les modérés qui soutiennent la position mauritanienne, de l'autre les progressistes, à la tête desquels se trouve l'Algérie, qui demandent le retrait des forces mauritaniennes et marocaines du territoire et l'organisation d'un référendum d'autodétermination des Sahraouis. La guerre, qui déchire l'institution africaine, empêche toute initiative dans le sens d'une solution. Aux prises avec cette crise, l'OUA a manifesté son incapacité à dépasser ses contradictions internes ayant pour origine des querelles de personne et des affrontements idéologiques qui l'empêchent de jouer le rôle qui devait être le sien dans la résolution des conflits africains. La RASD est admise en tant que membre en 1984, ce qui entraîne le retrait du Maroc.

L'ONU a été un terrain de lutte diplomatique et juridique entre les protagonistes. En 1974, le dossier est renvoyé devant la Cour Internationale de Justice (CIJ) qui donne ses conclusions l'année suivante. En niant toute souveraineté mauritanienne et marocaine sur le territoire, les juges de la Haye se déclarent favorables à l'application du principe d'autodétermination. Mais par la suite, l'ONU se montre peu énergique et ne fait rien pour empêcher l'occupation du Sahara Occidental. En 1988, le Maroc et le Front Polisario acceptent le plan de paix de l'ONU qui prévoit l'arrêt des combats et l'envoi d'une mission (la MINURSO) pour l'organisation d'un référendum. Dans un contexte de différends sur les conditions d'organisation de ce référendum, la Mauritanie coopère activement à débloquer la situation dans la mesure où le Maroc et le Polisario ont cessé leurs contacts directs.

B Les relations avec la Libye

Les dirigeants mauritaniens, qui se sont lancés dans un vaste programme de développement économique nécessitant d'importants capitaux, ne refusent pas l'aide financière proposée par la Libye. Les ambitions extérieures du colonel Kadhafi le poussent à un redéploiement diplomatique et économique vers le Maghreb suite à l'échec de ses tentatives de réalisation de projet unitaire de nation arabe au Machrek et au Proche Orient. Contrairement aux pays

maghrébins, l'aide libyenne n'a pas subi de turbulences : elle reste relativement constante dans les années soixante-dix. Après quelques différents sous le gouvernement d'Ould Haidalla, Ould Taya se montre plus consensuel. Mais la décision mauritanienne de se rapprocher d'Israël jette le trouble dans la coopération mauritano-libyenne et entraîne en 1995 la suspension de l'aide économique de Kadhafi.

5.3.3 Les relations avec le Moyen Orient

A Généralités

Dès la naissance de la Mauritanie, le renforcement des liens entre le jeune Etat et les pays du Moyen Orient s'inscrit dans la stratégie globale poursuivie par Moktar Ould Daddah pour faire entrer son pays dans le système des relations régionales et internationales. Les préoccupations liées à la construction de l'Etat et ses faibles capacités de négociation expliquent que les liens avec la péninsule arabique deviennent dès la première décennie de l'indépendance l'une des principales composantes de la politique extérieure. Le poids grandissant des pays du Golfe dans le système mondial, avec l'usage de l'arme du pétrole comme moyen de pression sur les puissances occidentales, correspond à un facteur déterminant pour trouver en eux une alternative à la tutelle de l'ancien colonisateur. La nécessité pour la Mauritanie de surmonter ses difficultés politiques et économiques la projette naturellement vers le camp de pays « frères » arabes du Moyen Orient, engagés dans une intense activité diplomatique dans le cadre de la lutte contre Israël. Convaincu qu'il va bénéficier d'une aide massive de la part de ces nouveaux alliés pour s'opposer à ses adversaires au sein du Maghreb et renforcer la légitimité de son pouvoir, le président Ould Daddah exploite son attachement à l'unité arabe, mais aussi à la cause palestinienne qui apparaît finalement comme une ressource politique dont chaque pays arabe se sert différemment en fonction de la nature de ses problèmes. Avec la bénédiction de ces pays, la Mauritanie tente de jouer le rôle de relais en Afrique pour freiner l'expansion de la diplomatie israélienne au cours des années soixante-dix. Cependant, cette ambition du pouvoir mauritanien n'a pas produit les effets auxquels s'attendaient les bailleurs de fonds arabes. En effet, pour des raisons de survie politique, bon nombre d'Etats subsahariens ont repris des contacts ou renoué des relations diplomatiques avec l'Etat hébreu à partir des années quatre-vingts.

Il faut attendre la décennie 1990, marquée par la deuxième crise du Proche-Orient et ses conséquences notables dans les rapports entre les Etats arabes du Golfe, pour que Nouakchott s'écarte paradoxalement de ses positions initiales et se rapproche discrètement d'Israël. Cela étant, il est possible d'identifier plusieurs variables qui interviennent dans les relations de la Mauritanie avec les pays du Moyen Orient. Au delà de l'aspect financier et économique résultant de ses énormes besoins, la variable islamique est importante dans la mesure où elle représente l'un des fondements de son existence et le support de son insertion dans l'espace arabo-islamique. Elle est au cœur de la coopération avec certains pays du Golfe comme l'Arabie Saoudite qui a toujours mis en avant l'Islam comme originalité de sa diplomatie pour promouvoir le conservatisme en la matière. Le nationalisme arabe, incarné par Nasser puis par Saddam Hussein, a servi dans son heure de gloire à élaborer le cadre d'une identité politique en laquelle se reconnaissait une bonne partie des Etats arabes, attachés à leur indépendance et à leur souveraineté. Dès lors, les élites mauritaniennes, tout comme celles des autres pays du Maghreb en quête de références idéologiques en vue de consolider leur arabité, vont s'inspirer des différents panarabismes, qui rivalisent pour exercer leur hégémonie sur le monde arabe. D'une manière générale, la politique de la Mauritanie vis à vis du Moyen-Orient est axée sur deux grandes lignes. La première est tournée vers les pays conservateurs (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït et Qatar), fournisseurs de pétrodollars et vecteurs du panarabisme modéré. La deuxième vise à se fondre dans un ensemble de pays qui ont forgé

leur spécificité à travers le militantisme panarabe (Egypte de Nasser, Irak, Syrie). La principale difficulté est de pouvoir maintenir un équilibre entre ces deux pôles. Cette position, qui démontre les contradictions de la politique mauritanienne au Moyen-Orient, ne résistera pas au choc de la guerre du Golfe.

B L'emprise arabe

Les contributions arabes au développement de la Mauritanie

Dès le départ, les nombreux voyages au Moyen-Orient du président Ould Daddah, puis des chefs militaires qui se sont succédés au sommet de l'Etat, ouvrent des perspectives d'intensification des relations avec l'ensemble des pays de la région. De retour de l'une de ses visites en 1974, Moktar Ould Daddah déclarait : « plus de soucis de financement, les pays frères sont bien disposés, il suffisait de les connaître et de se faire connaître d'eux ».

L'ouverture de la Mauritanie vers le monde arabe a permis à ce dernier, par mouvements interposés, de peser sur les décisions de politique étrangère, mais aussi de politique intérieure. Deux faits illustrent ces propos : il s'agit d'abord de la décision de faire appliquer la « Charia » (loi islamique) en 1979, qui est le résultat de l'influence sociale et politique d'une poignée de piétistes de la capitale, sous la houlette de l'Arabie Saoudite. Ce pays n'a pas lésiné sur le financement et l'encadrement de cette mesure, abandonnée avec l'arrivée au pouvoir de Maaouya Ould Taya. Ensuite, l'organisation des Baasistes mauritaniens en section locale rattachée au parti Baas irakien, conjuguée avec une ascension politique rapide, leur a donné les ressources nécessaires pendant la crise du Golfe pour faire basculer le gouvernement dans le sens de leurs propres intérêts.

Avec les pays conservateurs (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït et Qatar), les relations ont globalement un contenu plus économique que politique, même si ce dernier aspect est loin d'être absent du jeu et s'est notamment exprimé lors de la guerre du Golfe pour faire renoncer la Mauritanie à son soutien pour l'Irak. Ces Etats du Moyen-Orient trouvent dans l'extension des espaces de relations privilégiés avec des partenaires modestes un moyen d'effectuer des placements d'argent dans le cadre de sociétés mixtes. Par cette option, ils concourent à l'action diplomatique des Etats du Moyen-Orient d'une manière effective sans pour autant prendre des risques considérables sur le plan financier et politique. Grâce à cette aide, conséquence de sa politique de diversification, la Mauritanie a pu poursuivre des réformes politiques et économiques qui lui ont permis de prendre en main les secteurs vitaux de son économie et de se lancer dans des opérations de développement nécessitant des capitaux en nombre important. La baisse des subventions françaises, consécutive au choix des autorités mauritaniennes de vouloir tourner une page des rapports néo-coloniaux, et le conflit du Sahara occidental, font que le pays sera sous perfusion permanente des pétrodollars en provenance des pays du Golfe. Avant la guerre du Golfe, l'Etat mauritanien entretenait des rapports exceptionnels avec le Koweït et l'Arabie Saoudite. Ces deux pays fournissent entre 1985 et 1988 une part prépondérante des capitaux d'origine étrangère qui les placeront au premier rang des partenaires avec respectivement 45% et 16%. Au total, près du tiers de l'aide internationale au profit de la Mauritanie provenait de ces deux Etats.

La majorité des interventions saoudiennes ont été consacrées à l'amélioration des infrastructures routières ou urbaines et à l'aménagement hydro-agricole. Ce pays apporte également un appui substantiel à la politique de redressement économique et financier pour laquelle les autorités de l'époque souhaitaient une subvention budgétaire de 220 millions de dollars répartie sur quatre ans entre 1980 et 1984. Jouissant d'une réelle influence culturelle par le financement de lieux de culte et d'enseignement religieux, la monarchie pétrolière était peu attentive à la fiabilité des divers projets. Mais la chute de ses revenus au milieu des années quatre-vingts a eu pour conséquence la stagnation des pétrodollars saoudiens. Elle sera très vite compensée et même supplantée par l'afflux de crédits en provenance du Koweït et

des Emirats Arabes Unis, avec notamment le financement de la raffinerie et de l'aciérie de Nouadhibou. L'injection massive et sans conditions de capitaux dans de grands projets économiques sont des signes tangibles de la solidarité et de la coopération financière arabe. Il faut d'ailleurs remarquer que le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) détient une place centrale dans les investissements et les aides accordées à la Mauritanie. Ce concours financier est estimé à 22,3 millions de dollars entre 1985 et 1988. Par la suite et jusqu'à la guerre du Golfe, il n'a cessé d'augmenter, démontrant le caractère privilégié des relations entre les deux pays avant 1990. A l'issue de la crise du Golfe, l'Arabie Saoudite et le Koweït décident de suspendre leur assistance et leur coopération sur lesquelles la Mauritanie avait fait le pari audacieux de lier sa destinée à la rente pétrolière arabe. Le conflit israélo-arabe, qui va cristalliser les relations interarabes, sera l'occasion saisie par le gouvernement mauritanien, lors du sommet arabe du Caire de juin 1996, pour reprendre des contacts en vue de faciliter le retour de certains investissements arabes.

D'une manière générale, les Etats du Golfe, par des institutions financières multilatérales comme le Fonds Monétaire Arabe (FMA) et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) interviennent significativement dans de nombreux secteurs (télécommunications, pêche, énergie). En même temps, ils participent activement à la poursuite des réformes économiques amorcées par la Mauritanie sous le contrôle de la Banque Mondiale et du FMI. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le FMA a consenti en mai 1993 un prêt de 14 millions de dollars, portant ainsi son aide totale à 172 millions de dollars.

Par cette politique de quête constante de financements auprès des pays du Moyen-Orient initiée par Moktar Ould Daddah, les différents dirigeants qui lui ont succédé ont renforcé la mainmise arabe sur les options politiques du pays.

L'influence irakienne

Les relations entre la Mauritanie et l'Irak peuvent se découper dans le temps en trois grandes phases. La première, de 1960 à 1978, sous Moktar Ould Daddah, n'avait probablement pas d'autre motivation que la recherche de soutiens diplomatiques et financiers devant l'hostilité du Maroc et de bon nombre de pays du Golfe qui doutaient de l'arabité du pays. Lors du conflit du Sahara occidental, l'Irak apporte à la Mauritanie un soutien politique et une aide économique, et profite de cette période de confusion pour consolider l'implantation de la doctrine Baas. Moktar Ould Daddah a cependant eu le souci de rechercher un équilibre politique avec les Etats arabes du Golfe Persique, ce qui a empêché une réelle percée idéologique de l'Irak. Sur le plan intérieur, la récupération par le PPM de Moktar Ould Daddah de la majorité des hommes politiques de gauche entre 1972 et 1974 (voir le paragraphe 1.3 : Moktar Ould Daddah ou la tentative de construction d'un Etat moderne) fait que les nationalistes arabes, en l'occurrence les baasistes d'obédience irakienne et les nassériens, occupent une place centrale sur l'échiquier politique Mauritanien. Grâce aux moyens financiers considérables mis à sa disposition par le régime irakien, le mouvement Baas supplante son concurrent nassérien, à travers une organisation interne calquée sur le schéma de Bagdad et à travers sa capacité de recrutement de militants au sein de l'administration et surtout de l'armée, mais aussi parmi les étudiants. Ainsi de nombreux candidats se sont vu attribuer des bourses d'études pour les universités irakiennes d'où ils reviennent imprégnés de la doctrine. Solidement implantée dans les zones urbaines, cette organisation a constitué un dispositif de l'influence de l'Irak en Mauritanie.

La seconde phase commence en 1980, date à laquelle Ould Haidalla, dans un processus de personnalisation du pouvoir, consolide ses relations avec Saddam Hussein. Ce dernier, embourbé dans la guerre contre l'Iran, monnaie le soutien diplomatique de la Mauritanie en lui accordant un prêt de 5 millions de dollars pour des projets de développement, auquel il

faut ajouter le financement d'infrastructures scolaires et sanitaires. Sans oublier les dons pour la création de l'unique chaîne de télévision nationale, pour laquelle le donateur a exigé qu'elle diffuse uniquement les productions clés en mains fournies par l'Irak. Mais très vite, cette entente ne survit pas à la chasse aux baassistes décrétée par le régime à la suite d'une tentative de renversement du pouvoir, inspirée par le gouvernement irakien. La politique arabe du président Ould Haidalla s'oriente alors vers les Etats conservateurs du Golfe jusqu'à son renversement en 1984.

Enfin la troisième phase, qui commence en 1989, correspond à une politique étrangère encouragée par l'Irak, centrée sur la valorisation de l'identité arabe de la Mauritanie. Suite à l'arrêt des hostilités avec l'Iran, Bagdad déploie une stratégie politique pour accroître son influence dans les régions arabo-africaines où des Etats, fragilisés par une instabilité interne et des tensions avec leurs voisins, ont un besoin pressant d'aide militaire. Mettant à profit son potentiel d'armement, ses revenus pétroliers et son expérience de la guerre, l'Irak gagne la fidélité du gouvernement mauritanien en mauvaise posture en matière de soutien international dans la crise qui l'oppose au Sénégal. C'est pour ces raisons que la Mauritanie signe en 1990 un accord de coopération militaire et de sécurité avec l'Irak. La crise du Golfe, avec le soutien de la Mauritanie à l'Irak, sert de test à la consistance des rapports entre les deux Etats. Néanmoins, les conséquences du soutien mauritanien (suspension des engagements de la Banque Mondiale et du FMI, boycott des bailleurs de fonds arabes) finissent par affecter ces relations et par delà l'attitude du pouvoir envers les baassistes, eux-mêmes affaiblis par leur appui à des mouvements locaux tentés par la prise du pouvoir et par des conflits de personne. D'autre part, le pouvoir en place à Nouakchott semble avoir finalement admis que l'idéologie baasiste, construite sur l'exclusivité arabe, risquait de mener à un avenir incertain puisque la multiplicité culturelle du pays interdit tout sectarisme, particulièrement au moment où les mutations mondiales plaident en faveur d'une orientation vers l'ouverture des frontières et le regroupement régional.

Le développement de réseaux islamistes

L'échec et le reflux du nationalisme arabe, aussi bien dans la lutte contre le sionisme et ses protecteurs que dans la construction d'un vaste Etat national arabe, entraîne le développement du panislamisme dont l'expansion inquiète un bon nombre de pays du monde arabe. La Mauritanie, dont l'Islam est un des fondements de l'Etat et de la société au terme de l'article 5 de la constitution du 12 juillet 1991, laquelle ne fait que reprendre une disposition existante depuis l'indépendance, se distingue pourtant comme pratiquant un Islam modéré. Il n'empêche qu'elle ne fait plus exception de mouvements islamistes, solidement implantés sur le plan social et intégrés dans un vaste réseau transnational. Face aux mouvements islamistes, l'Etat s'est montré intransigeant, interdisant tout parti politique dont l'idéologie s'inspire de l'Islam. Malgré leur exclusion du champ démocratique, les mouvements religieux confortent leurs positions dans les milieux déshérités, notamment chez les jeunes au chômage (24% de la population active en 1994). On découvre récemment l'implantation d'organisation islamistes jusqu'alors inconnues à Nouakchott comme le Djihad Islamique ou le Hamas. Il s'est construit en peu de temps une mosaïque islamiste et la question qui se pose est de savoir comment ces mouvements de réislamisation vont poursuivre leur montée dans l'espace politique. Finalement, la situation mauritanienne actuelle s'avère particulièrement délicate : le pouvoir tente de renouer avec les Etats du Golfe, alors que ces derniers parrainent les mouvements islamistes.

Conclusion

Après avoir tenté d'analyser la politique étrangère de la Mauritanie pour comprendre ses fondements et le sens de ses orientations, force est de constater que la nature de l'Etat, le jeu des acteurs et l'évolution du système international rendent complexe la réalisation des objectifs fixés pour constituer un pont entre l'Afrique et le monde arabe, tout en préservant de solides liens avec la France ; et que les contradictions et difficultés de cette politique relèvent des conditions d'émergence de ce pays tant sur le plan régional qu'international.

Aujourd'hui la Mauritanie, qui a du mal à définir sa politique économique de manière autonome, doit de plus se soumettre aux contraintes de l'instauration d'un processus démocratique, dont les règles du jeu restent contrôlées par les anciens militaires devenus les bons élèves du système financier international.

L'avenir de la Mauritanie dépendra de la capacité de ses dirigeants à formuler des options claires. Ces dernières se définissent en fonction non seulement des exigences régionales, mais aussi du nouveau contexte des relations internationales où la mondialisation s'impose aux pays à faibles ressources.